



Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 13 novembre 2018 - N°6

L'an deux mil dix-huit, le 13 novembre 2018 à 21 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents : SOURET BORDARY Lisiane, MOUTURAT Nicolas, MICALLEF Florian, BRES Jean-Marc, BRESSY Armelle, BALAZUT Doriane, DUCARRE Céline, MARTIN Julie, LANGLADE Max, MOUTAFIS Éric.

Absents excusés : TAFANI Gisèle, procuration à BRESSY Armelle ; CROUZET Patrick, procuration à ROBELET Olivier ; DUPEYRE Jean-Christophe ; THEOBALD Catherine procuration à Monsieur LANGLADE Max.

Le secrétaire de séance était Monsieur MOUTURAT Nicolas.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal, il a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour de la convocation.

Approbation du procès-verbal du précédent conseil :

Approuvé à l'unanimité. Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

1- Vente terrain communal :

Après l'appel à projet lancé par la commune pour l'acquisition au mieux offrant du terrain chemin de Montlézon section B 745p et B 747 d'une contenance de 913 m², nous avons reçu 2 réponses avant la date limite (le 26/10 à 12h). Madame et Monsieur LAMARCHE Daniel ont effectué la meilleure offre pour une somme de 123 042.00 € soit 134.77 € le m² pour une mise à prix de 120.00 le m².

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

2- Désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant au SIIG (Syndicat Intercommunal d'Information Géographique) :

Délégué titulaire : Jean-Marc BRES
Déléguée suppléante : Armelle BRESSY

Vote : Contre : 0 Abstention : 3 Pour : 11

3- Désignation d'un référent risques majeurs:

Lisiane SOURET BORDARY

Vote : Contre : 0 Abstention : 3 Pour : 11

4- Désignation d'un correspondant tempête à la demande d'Enedis

Doriane BALAZUT

Vote : Contre : 0

Abstention : 3

Pour : 11

5- Décision modificative budget communal N°4 :

Il s'agit de diminuer les crédits ouverts au chapitre 011 (charges courantes) de fonctionnement pour augmenter les crédits insuffisamment ouverts au chapitre 012 (charges de personnels) et chapitre 65 (autres charges courantes) de fonctionnement.

- | | | |
|-----|---|---|
| 011 | { | <ul style="list-style-type: none">- Diminution crédits « repas cantine » : - 5 684.00 €- Diminution crédits « énergie et électricité » : - 10 546.00 €- Diminution crédits « fournitures de voirie » : -4 000.00 €- Diminution de crédits « Fonds National de Péréquation des recettes Intercommunales » : - 8 000.00 €- Diminution de crédits « autres charges exceptionnelles » : - 30 000.00 € |
|-----|---|---|

Total des diminutions de crédits : 58 230.00 €

Cette somme va être répartie sur les lignes suivantes :

- | | | |
|-----|---|---|
| 012 | { | <ul style="list-style-type: none">- Augmentation de crédits « personnel titulaire et non titulaire » : + 30 000.00 €- Augmentation de crédits « cotisations URSSAF » : + 14 546.00 € |
|-----|---|---|

- | | | |
|----|----|---|
| 65 | {- | - Augmentation de crédits « autre contributions territoriales » : + 13 684.00 € |
|----|----|---|

Total des augmentations de crédits : 58 230.00 €

Vote : Contre : 3

Abstention : 0

Pour : 11

6- Délibération DM N°1 : budget eau et assainissement

Au BP de l'eau et de l'assainissement 2018, sur la section de fonctionnement, il n'a pas été prévu d'annulation de factures sur l'exercice précédent (Grand Avignon). Cependant une facture de 2016 doit être annulée, il convient de procéder à :

- Diminution de crédits « admission en non-valeur » : - 1 800.00 €
- Augmentation de crédits « titres annulés exercice antérieur » : + 1 800.00 €

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

7- Création d'une commission de contrôle :

Les modalités de gestion des listes électorales changent à compter du 1er janvier 2019. Il est prévu la création d'une commission de contrôle dont les membres sont désignés par le Conseil Municipal et nommés par arrêté préfectoral jusqu'au prochain renouvellement intégral des conseils municipaux (mars 2020).

Cette commission est chargée :

- d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire, compétent à partir du 1er janvier 2019 pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs en lieu et place des commissions administratives.
- De s'assurer de la régularité de la liste électorale entre le 24ème et 21ème jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, cette commission est composée de trois conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau et deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau.

En application de l'article L 19-V et VI-1° et 2°, les conseillers municipaux désignés ne peuvent être le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Ont été désignés après délibération du Conseil Municipal :

Titulaire : Patrick CROUZET

Titulaire : Armelle BRESSY

Titulaire : Doriane BALAZUT

Titulaire : Max LANGLADE

Titulaire : Éric MOUTAFIS

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

8- Tarifs location salle polyvalente : création d'un tarif exposant :

Il convient de créer le tarif « exposant » pour la location de la salle polyvalente : 500.00 € le week-end. Le règlement et la convention seront modifiés dans ce sens.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

9- Cession d'un délaissé de voirie sis 94 rue de la Tave :

Annule et remplace la délibération 24 / 2018 du 19 juin 2018. La contenance était erronée, après document de bornage établi par le géomètre YOUENOU d'Avignon, mandaté par Monsieur et Madame OURS Denis, le délaissé de voirie est d'une superficie de 29 m² et non de 24.59 m².

Le prix de cession est donc toujours de 45 € le m² soit 1 305.00 €.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

10- Réintégration actif et passif du budget eau et assainissement

Suite à l'adhésion de la commune à l'agglomération du Gard rhodanien, l'eau et l'assainissement est redevenue une compétence de la commune. Il faut réintégrer les biens immobiliers et le matériel dans l'actif et le passif du budget de l'eau et de l'assainissement.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

11- Demande de subvention au SMEG (Syndicat Mixte d'Électricité du Gard)

Il est proposé des travaux d'extension de l'éclairage public du chemin de la boule Nègre estimés à 2 825.00 € HT soit 3 390.00 € TTC. Le SMEG propose une subvention hors maîtrise d'ouvrage syndicale pour ces travaux d'éclairage public.

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

Questions diverses

➤ Contrat de ruralité présenté à l'Agglomération du Gard rhodanien :

- Acquisition immobilière rue de la République
- Démolition
- Aménagement d'un parking ouvert
- Sécurisation
- Arborisation

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

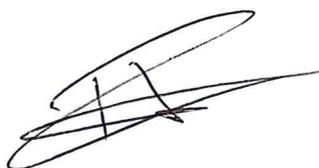
Pour : 14

➤ Intervention de Monsieur Max LANGLADE :

Monsieur LANGLADE demande s'il y a eu un appel à projet, pour 2019, avec maîtrise d'ouvrage syndicale au SMEG relative à des travaux de mise en discrétion des réseaux téléphoniques, d'électricité, ou d'éclairage public. Monsieur ROBELET l'informe que non, dans la hiérarchisation des priorités pour 2019, ce genre de travaux n'est pas envisagé.

Séance levée à 21h25

Le secrétaire de séance,
Monsieur MOUTURAT Nicolas



Monsieur le Maire,
ROBELET Olivier

